






# Dossiers d'évaluations environnementales fédérales accessibles au public


 L'évaluation environnementale signifie : prendre de meilleures décisions. Des décisions qui tiennent compte des éléments environnementaux, économiques et sociaux. Des décisions qui encouragent les activités humaines compatibles avec un environnement durable.

 Le processus d'évaluation environnementale est maintenant intégré à la prise de décision à tous les niveaux du gouvernement. Le gouvernement du Canada s'est engagé en faveur de l'évaluation environnementale en proclamant, en janvier 1995, la **Loi canadienne sur l'évaluation environnementale** (la Loi), comme un moyen de promouvoir le développement durable.

 La Loi établit un nouveau processus pour mener l'évaluation environnementale des **projets** engageant le gouvernement fédéral. Elle crée aussi l'**Agence canadienne d'évaluation environnementale** (l'Agence) pour administrer ce processus et veiller à ce que le public ait la possibilité d'y participer. L'accès du public à l'information et sa participation sont des éléments importants d'un processus d'évaluation environnementale ouvert et équitable.

 La Loi crée le **registre public**, un système informatisé de tous les documents produits, recueillis ou soumis des évaluations environnementales des projets engageant le gouvernement fédéral. Les ministères fédéraux ou agences, appelés « autorités fédérales responsables » financant le projet, lui cédant un droit foncier ou l'autorisant par un permis ou une licence, maintiennent un registre pour chaque projet. De son côté, l'Agence maintient un registre pour tous les projets étudiés par une médiation ou une commission.

 Afin de faciliter l'accès aux documents du registre, l'Agence a élaboré une base de données informatisée, l'**Index fédéral des évaluations environnementales (IFEE)**. Il est l'index de toutes les évaluations fédérales effectuées sous le régime de la Loi. Il contient des renseignements de base sur les évaluations environnementales fédérales et la liste des personnes-ressources qui peuvent fournir des renseignements supplémentaires sur toute évaluation environnementale et les documents s'y rattachant.

 L'Index sera disponible à travers les bibliothèques publiques sur texte imprimé ou sur disque compact. On pourra faire la recherche sur disque compact en utilisant le logiciel Folio VIEWS. Un guide de recherche rapide et un guide de l'utilisateur y seront inclus et seront disponibles pour les ordinateurs de modèle IBM et MACINTOSH (version pour WINDOWS et DOS). L'Index sera aussi disponible sur INTERNET et sur WEB (réseau canadien sans but lucratif des communications).

## Renseignements :

Coordonnateur du registre public  
Agence canadienne d'évaluation  
environnementale  
200, boulevard Sacré-Coeur  
Hull (Québec) K1A 0H3  
Tél. : (613) 997-1000  
Fax : (613) 994-1469

<http://www.acee.gc.ca>

<http://www.ceaa.gc.ca>

